

Avril 2013

— **Charte** —
DES PAYSAGES
de la Gaspésie

PAYSAGES GASPÉSIE

Territoire d'application

La Charte des paysages de la Gaspésie s'appliquera à tout le territoire de la portion « Gaspésie » de la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle s'appliquera également à tous les types de paysages, aux remarquables comme à ceux du quotidien.

Fondements

Les Gaspésiens sont attachés à leurs paysages qui fondent leur identité et ils souhaitent les transmettre aux générations futures.

Le paysage, au même titre que les autres ressources de la région, est essentiel au développement de la Gaspésie. La région s'appuie historiquement sur cette ressource tant pour ancrer ses populations que pour développer son industrie touristique.

Le paysage est un bien commun de responsabilité individuelle et collective. La sensibilisation, la responsabilisation et l'engagement des citoyens, de leurs représentants élus et des décideurs sont les clés du succès pour assurer sa protection et sa mise en valeur.

Les routes de la région sont des lieux essentiels à la découverte des paysages de la Gaspésie.

Vision

Le paysage de la Gaspésie est reconnu internationalement pour son unicité, pour son caractère naturel et spectaculaire. Il est garant de la qualité du cadre de vie des Gaspésiens et il contribue de façon importante au développement de la région, notamment sur le plan de son industrie touristique dont il est la matière première. La protection et la mise en valeur des paysages sont des objectifs largement partagés par l'ensemble des intervenants et des décideurs de la Gaspésie, et ils sont toujours pris en compte lorsqu'il s'agit de se concerter relativement à l'avenir de la région et au bien-être de sa population.

Objectifs

Sensibiliser

tous les acteurs concernés, incluant la population, à la valeur et à la fragilité des paysages.

Engager

la région dans une démarche de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager gaspésien.

Réseau routier et affichage commercial

Le réseau routier, surtout la route 132, est un élément structurant l'expérience du paysage : il en facilite l'accessibilité visuelle et physique. Considérant la grande qualité des paysages gaspésiens et considérant que la route est la principale voie de découverte de la Gaspésie pour les touristes, il est important que le réseau routier de la Gaspésie soit à la hauteur des paysages auxquels il donne accès. Ce sujet touche forcément un acteur important, le ministère des Transports du Québec.

Il est admis que le réseau routier est déjà dessiné dans sa presque totalité, et donc qu'il faut composer avec le tracé existant. Cependant, l'aménagement des routes pourrait être travaillé différemment — certains tronçons du moins —, notamment pour mieux prendre en compte l'expérience paysagère des usagers. Bien que les villes et les municipalités aient la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'aménagement de ces tronçons, puisqu'elles sont consultées par l'intermédiaire d'un « Avis de projet » pour tous les projets dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, il appert que certains travaux d'urgence, effectués par le ministère des Transports du Québec pour protéger la route 132 de l'érosion, ont pour conséquence d'altérer la vue sur une composante majeure de notre paysage, la mer.

Outre le réseau de distribution de l'électricité qui borde les routes et les rues de la Gaspésie, il s'avère que la prolifération de panneaux publicitaires par endroits contribue à l'altération des paysages de la région. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) ainsi que les municipalités et les villes sont les instances qui réglementent l'affichage commercial en bordure des routes et des rues de la province. Essentiellement, le MTQ, par souci de sécurité, désire conserver un corridor routier libre d'affichage commercial. À l'extérieur de ce corridor, ce sont les municipalités et les villes qui ont le pouvoir de réglementer l'implantation de tout type d'affichage.

Actions

1. Augmenter le niveau de concertation entre la région et le ministère des Transports du Québec pour s'assurer que l'accès visuel à la mer est pris en compte lors des travaux sur le réseau routier de la Gaspésie, notamment ceux visant la protection des berges.
2. Mettre en place, en collaboration avec les municipalités et les villes de la région, et en concertation avec le MTQ, une politique qui assurera un affichage de qualité et qui, tout en informant les voyageurs des services de proximité, minimisera les répercussions sur le paysage, préservera la qualité visuelle des bords de route et créera une signature distincte pour la Gaspésie.

Actions

1. Atténuer la présence des parcs à ferraille domestiques ou commerciaux (cours à scrap), des carrières-sablières-gravières et des entreprises de recyclage de véhicules automobiles, notamment.
2. Viser la réduction du nombre de bâtiments délabrés ou abandonnés et sans valeur patrimoniale particulière (maison, cabanon, etc.).
3. Soigner les entrées et les traversées des villages de sorte qu'elles soient le reflet des paysages qui les entourent.
4. Diffuser les bons coups réalisés quant aux actions mentionnées précédemment.

Aménagement paysager de sites stratégiques

Lors de la consultation par territoire de MRC, diverses pratiques ont été mentionnées comme étant dommageables aux paysages gaspésiens. Plusieurs élus ont exprimé leur volonté d'agir pour atténuer, voire faire disparaître ces irritants souvent localisés le long de la route 132, aux entrées et parfois même au cœur des villages.

Qualité du cadre bâti

Le cadre bâti constitue un élément important des paysages. Progressivement, les recouvrements de vinyle, d'aluminium et autres ont remplacé le bois sur le bâti de la région. L'architecture des maisons gaspésiennes est de plus en plus semblable à celle présente en banlieue des grands centres. Les grandes chaînes commerciales, de plus en plus nombreuses en Gaspésie, imposent leurs architectures et leurs couleurs. Enfin, à certains endroits, les bâtiments et les parcs industriels se sont implantés en bordure de la route, souvent avec peu de mesures d'atténuation, voire aucune, dans certains cas. Il arrive également que les règlements qui encadrent l'implantation de nouvelles constructions en bordure de rivières et de lacs soient peu respectés. Conséquemment, ces manières de faire entraînent une certaine altération, voire la banalisation de plusieurs des paysages de la région.

Actions

1. Rédiger un guide d'aménagement visant à améliorer le cadre bâti tout en préservant le caractère rural et naturel de la Gaspésie.
2. Porter une attention particulière à l'architecture en privilégiant l'utilisation du bois. Pour ce faire, miser notamment sur les projets publics (ministères, sociétés d'État, municipalités, etc.) et en faire des exemples.
3. Promouvoir l'utilisation, auprès des citoyens, des architectes et des entrepreneurs de la région, d'outils pouvant contribuer à l'amélioration du cadre bâti.
4. Déterminer des portions de territoire de la Gaspésie sur lesquelles devrait s'appliquer un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Connaissance et mise en valeur des paysages

La connaissance des paysages et leur fréquentation constituent des préalables à leur reconnaissance et à leur prise en compte dans les décisions d'aménagement et de développement. D'un côté, plusieurs paysages intéressants ne sont pas forcément connus, et ce, même des populations qui vivent à proximité; de l'autre, l'accès visuel et physique à certains paysages est menacé (p. ex. : la privatisation du littoral).

Actions

1. Favoriser diverses initiatives qui permettent de découvrir ces paysages : haltes, circuits de découverte (p. ex. : une route géolocalisée des paysages gaspésiens d'exception).
2. Planifier le développement afin de favoriser la conservation d'accès à certains paysages (p. ex. : l'achat de terrains par les municipalités, la création de réserves foncières, la remise en culture de terres en friche, les cultures paysagères).
3. Conserver et créer des ouvertures de qualité sur certains paysages dignes d'intérêt, notamment par une agriculture dynamique et soucieuse de la préservation de la spécificité du patrimoine agricole gaspésien.

Infrastructures de services

(transport et distribution de l'électricité, télécommunication)

Les réseaux de fils de différentes natures et les poteaux ou pylônes qui les supportent sont très présents dans le paysage gaspésien. Non seulement ils les altèrent, mais ils gênent souvent la vue sur de très beaux paysages. Il appert qu'une intégration plus harmonieuse des infrastructures de distribution de l'électricité est possible et que l'enfouissement des réseaux de distribution, au demeurant très onéreux, n'est pas la seule façon de faire. Même si les résultats de ce chantier ne se feront sentir qu'à plus long terme, il est nécessaire de l'entreprendre.

Action

1. Faire de la Gaspésie un terrain d'expérimentation quant à l'intégration des différentes infrastructures de télécommunications et de distribution de l'électricité. Inviter le principal acteur concerné, soit Hydro-Québec, à participer à ce chantier.

Accès aux paysages maritimes et riverains

L'accessibilité tant visuelle que physique au paysage maritime, de bord de rivière ou de montagne se réduit au fur et à mesure que le cadre bâti (résidentiel, commercial et institutionnel) prend de l'ampleur le long des routes et des rivières. De plus, certains facteurs interagissent sur ces territoires : 1) la demande pour voir la mer et les rivières est croissante, notamment de la part des nouveaux résidents qui choisissent de s'établir en Gaspésie pour ses paysages; 2) la bande riveraine de falaises actives et la zone de crue des eaux bordent souvent ces territoires; 3) les plans d'urbanisme permettent parfois les usages multiples ou industriels en zones desservies par la route 132.

D'autre part, la préoccupation pour la conservation d'aires publiques en bord de mer, de rivières, de forêts primaires ou d'autres zones d'intérêt constitue une pratique assez récente lors de l'élaboration des plans d'urbanisme. De plus, il faut prendre en considération le fait que le zonage agricole est toujours nécessaire au développement de l'industrie bioalimentaire de la région et qu'il contribue à la préservation de certains paysages.

Actions

1. Circonscrire les secteurs de la route 132 sur lesquels il faudrait encadrer le développement résidentiel, commercial ou industriel pour préserver des percées visuelles sur les paysages.
2. Prendre les mesures pour conserver, voire augmenter le nombre d'accès publics à la mer.

Intégration des infrastructures industrielles dans le paysage

D'une part, il y a une volonté politique forte pour que de nouveaux parcs éoliens soient construits en Gaspésie; d'autre part, l'exploitation à venir de certaines ressources naturelles de la région nécessitera la mise en place de nouvelles infrastructures industrielles.

Action

1. Créer un comité de travail pour proposer des solutions créatives afin d'encadrer l'implantation et la meilleure intégration possible des nouvelles infrastructures industrielles, incluant les éoliennes et les lignes de transport de l'électricité qui en résultent, dans les paysages gaspésiens.

CONDITIONS gagnantes

Certaines conditions doivent être réunies pour optimiser les chances de succès de chacun des chantiers.

Une volonté politique et citoyenne

La volonté politique et citoyenne est une condition essentielle pour mener à bien tous les chantiers proposés dans la Charte des paysages de la Gaspésie et, de façon générale, toute initiative en matière de paysage. Cette volonté, bien qu'existante, doit être renforcée par des activités de sensibilisation tant auprès de la population que des élus.

L'établissement de consensus régionaux

Les paysages de la Gaspésie sont un tout fortement identitaire pour la région. Pour en préserver le caractère, il faudra s'entendre à l'échelle de la région pour s'assurer d'une certaine harmonisation quant aux règles de protection ou de mise en valeur qui seront privilégiées. L'adoption de certaines mesures relatives au paysage sur le plan local pourrait bénéficier de l'établissement de ces consensus régionaux et s'appuyer sur ceux-ci pour faciliter leur mise en œuvre.

La connaissance des paysages gaspésiens

Une meilleure connaissance des paysages de la Gaspésie devrait aboutir à une sensibilité accrue à leur égard et à un choix judicieux des mesures à mettre en œuvre pour leur protection et leur mise en valeur.

— Charte —
DES PAYSAGES
de la Gaspésie

ADHÉSION

Nous adhérons à la Charte des paysages de la Gaspésie, nous souscrivons à ses fondements et à sa vision, et nous nous engageons à travailler à l'atteinte de ses objectifs de même qu'à la réalisation de ses chantiers.

Signataires

La Charte des paysages de la Gaspésie a été signée le _____ par :

NOM ET PRÉNOM ORGANISATION

PAYSAGES
GASPÉSIE

Mars 2013

— **Charte** —
DES PAYSAGES
de la Gaspésie